

Compte rendu du Conseil Municipal du 03 novembre 2016

Convocation en date du 25 octobre 2016.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 03 novembre 2016, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, COSQUER Doudja, JORAND Patrick, CADREN Vincent, JACOB Daniel, ALLAIN Valérie, MEDIANE Viviane, METAYER Isabelle, LE NORMAND Christian et CENSIER-LEMAIRE Marie.

Absentes excusées : Bérangère PAILLER qui a donné procuration à Joël LE JEUNE, Dominique MADEC qui a donné procuration à Vincent CADREN.

Secrétaire de séance désignée (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

1- Fusion Lannion-Trégor Communauté – CC Haut-Trégor et CC Presqu'île de Lézardrieux au 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire a donné lecture du projet de statuts de la nouvelle agglomération issue de la fusion Lannion-Trégor Communauté – CC Haut-Trégor et CC Presqu'île de Lézardrieux au 1^{er} janvier 2017. Le conseil a approuvé les statuts portant sur les compétences de la nouvelle communauté (60 communes) et a également validé la composition du futur conseil communautaire selon la répartition de droit commun (92 conseillers titulaires et 48 conseillers suppléants). Le conseiller communautaire de Trédrez-Locquémeau et le conseiller suppléant seront élus lors du prochain conseil municipal.

Unanimité.

2- Rapport d'activité 2015 de Lannion-Trégor Communauté

Après une présentation par le Maire, le conseil a pris acte du bilan d'Activité 2015 de Lannion-Trégor Communauté (38 communes) et du débat qui a eu lieu au sein du conseil.

3- Tarifs 2017

Les tarifs communaux 2017 ont été fixés en augmentation de 1%, sauf pour les cimetières et la location de la salle Louis Cado 10%, et le camping (hormis les mobil-homes) 2%. Les tarifs du port de plaisance ont été votés sans augmentation compte tenu de la remise à niveau et de la convergence effectuées en 2014.

Unanimité.

4- Propriété AC 561 au bourg de Locquémeau

Lors de la dernière réunion, le conseil avait décidé d'acquérir la propriété AC 561 située au bourg de Locquémeau. Depuis, le Dr de Sousa a fait savoir qu'elle souhaitait l'acheter pour en faire au rez-de-chaussée son cabinet médical et un local à louer pour une profession médicale ou para-médicale, et à l'étage un appartement personnel. Le conseil, considérant que cet achat conforte et pérennise l'installation du Dr de Sousa sur la commune, que l'objectif de la commune est également atteint, a décidé de se retirer de la vente pour permettre l'achat de la propriété par le Dr de Sousa.

Unanimité.

5- Desserte en électricité de la parcelle AD 168 au bourg de Trédrez

Le conseil a validé la viabilisation basse tension de la parcelle AD 168 (hent Kroas ar Bodeg) appartenant à Monsieur Simon Stephenson pour la construction d'une habitation. Le coût de la viabilisation en domaine public, à réaliser par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE), s'élève à 3 767 € qui seront refacturés à l'intéressé par le biais d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial).

Unanimité.

6- Entretien des sentiers de randonnées

Le conseil a réitéré son souhait de déléguer les opérations d'entretien des sentiers de petites randonnées de la commune, suivant le plan proposé (soit 7 604 ml), à Lannion-Trégor Communauté pour une durée de quatre ans de 2016 à 2019. Alain Flageul, 1^{er} adjoint, signera la convention à intervenir à cet effet entre la commune et Lannion-Trégor Communauté.

Unanimité.

7- Sécurisation des établissements scolaires

Dans le cadre des opérations de sécurisation des établissements scolaires demandées par l'Etat pour éviter les tentatives d'intrusion malveillante, les élus et le directeur de l'école ont listé les travaux nécessaires (clôture par un grillage périmétrique, portillons, sonnettes, talkie-walkie) qui ont été chiffrés par le responsable du service technique à 24 200 € HT (29 040 € TTC) et des frais de personnel de 484 € (22 h) pour la partie des travaux à réaliser en régie. Le conseil a adopté ce dossier en sollicitant un financement de l'Etat au meilleur taux possible, soit 80% du montant HT.

Unanimité.

8- Ligne de crédit de trésorerie

Le conseil a renouvelé auprès du Crédit Agricole la ligne de crédit de trésorerie de la commune (300 000 €) dans les conditions suivantes :

Euribor 3 mois moyenné non flooré à 0 + marge de 1.50 % + commission engagement 0.25%.

Unanimité.

9- Décisions modificatives

Le conseil a voté les augmentations de crédits budgétaires nécessaires pour l'engagement des travaux de l'église de Locquémeau (sacristie et transept sud) et de la sécurisation de l'école.

Unanimité.

10- Questions diverses

* Suite à l'avis favorable du Comité Technique, et sur proposition du Maire, le conseil a fixé les ratios d'avancement de grade à 100 % pour l'année 2016. Le tableau des effectifs de la commune a également été modifié pour prendre en compte des suppressions de postes suite à deux mutations et un départ en retraite.

Unanimité.

* Patrick Jorand, conseiller délégué, a proposé de valider l'extension de 5 m² permettant d'agrandir le bloc sanitaires n° 1 du camping dans le cadre de la rénovation du local douches et lavabos. Une déclaration préalable de travaux sera déposée pour une réalisation début 2017 par des entreprises et en régie par le service technique. Une consultation d'entreprises est en cours.

Unanimité.

* Enfin, le conseil a souhaité acquérir les parcelles B 1368 et 1370 de Kerguerwenn, par l'intermédiaire de Me Guimberteau, notaire à Plestin.

Unanimité.

Séance levée à 22 h 00.